



La CGT
des établissements
d'Enseignement supérieur
et de Recherche

*Pour un Service public national
d'Enseignement supérieur et de Recherche,
laïque, démocratique et émancipateur*

Communiqué

Pour la défense du Conseil National des Universités et des sections, contre la LPR et ses attaques

11 janvier 2021

La CGT FERC Sup a toujours défendu le CNU, instance nationale, majoritairement élue au scrutin proportionnel, représentative de la diversité des composantes formant les disciplines universitaires, comme garant du maintien d'un statut national des enseignants-chercheurs.

Celle-ci fait l'objet, depuis plus de dix ans, d'attaques et de tentatives d'instrumentalisation répétées de la part du ministère et de la CPU, car son indépendance fait obstacle aux dérives managériales qui accompagnent le projet d'autonomie des universités. Il s'agit là de la poursuite de la casse de la Fonction Publique. Elle a déjà fait disparaître les CAPN des BIATSS qui sont les soeurs des sections CNU et garantissent aux travailleurs le droit d'intervention dans la gestion des carrières, par élection (sur listes syndicales) de leur pairs.

La CGT FERC SUP a appelé, chaque année depuis 2009, les sections CNU à refuser de mettre en place la procédure dite de suivi de carrière conçue pour permettre aux établissements de mener une politique de ressources humaines individualisée en répartissant inégalement primes et modulations de services.

La CGT FERC Sup condamne la remise en cause de la procédure de qualification, récemment supprimée dans le cadre des concours d'accès aux emplois de Professeur des Universités (PU) et la remise en cause de manière expérimentale pour l'accès aux emplois de Maître de Conférences (MCF). La qualification fait partie intégrante du recrutement par concours des enseignants-chercheurs ; elle était garante de l'égalité de traitement des candidats de chaque discipline par delà la diversité des caractéristiques propres à chacune d'entre elles et par delà la diversité des situations territoriales de chaque établissement.

La CGT FERC SUP condamne la mise en place récente des tenure tracks qui constituent un contournement des procédures nationales de recrutement des Professeurs des Universités destiné à promouvoir une nouvelle génération de professeurs, davantage sélectionnés pour leur habilité à répondre aux appels d'offre et à piloter le management de la recherche, que pour le patient approfondissement de leurs travaux.

Aujourd'hui, la CP-CNU, conférence des présidents de section CNU constate que le dialogue est rompu avec le ministère qui affiche désormais sans fard sa volonté de contourner l'instance et de ne pas lui donner les moyens de fonctionner correctement. Le ministère se heurte néanmoins au fait que cette instance n'est pas consultative et ne peut être contournée : c'est pourquoi on a plutôt cherché à lui retirer des missions. Prenant acte de l'appel de la CP-CNU et de plusieurs sections à cesser les travaux de l'instance, la CGT FERC Sup appelle tou.te.s les élu.e.s à se réunir et à se concerter pour délibérer sur les moyens d'actions à leur disposition, et plus généralement tou.te.s les enseignant.e.s – chercheur.s.es à se mobiliser pour soutenir leur élu.e.s et défendre leur instance nationale à un moment où ses missions et sa raison d'être sont mises en question.

La CGT FERC Sup continue à demander l'abrogation de la LPR promulguée le 24 décembre 2020 (!), et s'opposera à sa mise en place, localement et nationalement.

Contact presse : Frédérique Bey (33) 06 86 90 19 59, Jean-Marc Nicolas (33) 06 01 79 89 69
<https://cgt.fercsup.net/cgt-ferc-sup/qui-sommes-nous/>

